

Service de mesure de l'auditoire pour les industries de la radio et de la télévision canadiennes – Méthodologie des audimètres

N° de la demande : 21-0021

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes d'afficher un avis pendant au moins quinze (15) jours civils, pour informer la collectivité des fournisseurs de leur intention d'adjuger un marché pour un bien, un service ou des travaux de construction à un entrepreneur sélectionné d'avance. Si aucun autre fournisseur ne soumet, avant la date de clôture, un énoncé de capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante peut dès lors procéder à l'attribution du marché. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé de capacités remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera alors un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

Le gouvernement fait savoir par la présente qu'il a l'intention de négocier uniquement avec l'entreprise mentionnée dans la présente. Pour plus de renseignements concernant cette exigence, adressez-vous à l'agent de négociation des contrats nommé dans la présente et dans le PAC.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

Contexte

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un tribunal administratif qui réglemente et supervise la radiodiffusion et les télécommunications au Canada. Le CRTC veut s'assurer que les Canadiens ont accès à un système de communications de classe mondiale. Cet objectif primordial s'appuie sur les trois jalons suivants : créer, brancher, protéger. Le CRTC surveille et réglemente plus de 2 000 radiodiffuseurs (télévision, radio AM et FM et entreprises qui offrent ces services aux Canadiens).

Les données de mesure de l'auditoire, un des outils utilisés par le CRTC pour évaluer le rendement et la santé des industries de la radio et de la télévision et les titulaires de licences, donnent un aperçu du rendement lié à la part d'écoute des stations et des services de radio et de télévision au Canada ainsi que d'émissions particulières diffusées par ces stations et services.

Des exemples de données qui sont utiles au CRTC dans ses évaluations de performance incluent les heures de visionnement/d'écoute et les parts d'écoute des stations radiophoniques et de télévision, les caractéristiques démographiques des répondants, des données de visionnement de programmes télévisuels spécifiques, ainsi que de l'information propre aux stations et à leurs marchés respectifs.

L'un des moyens les plus précis de recueillir des données de mesure de l'auditoire de radio et de télévision est la technologie des audimètres portables (PPM). Il s'agit d'un appareil de la taille d'un téléavertisseur que portent les membres d'un groupe représentatif de Canadiens et qui détecte des codes inaudibles que les radiodiffuseurs intègrent à la portion audio de leurs émissions au moyen d'encodeurs fournis par Numeris. Numeris est la seule entreprise autorisée à utiliser la technologie PPM au Canada et est donc le seul fournisseur de données de mesure de radiodiffusion et de comportement des consommateurs au Canada qui puisse fournir des mesures des auditoires au moyen de cette technologie.

La technologie PPM permet un codage précis des données et offre les avantages suivants :

1. Surveille la personne et non le récepteur et utilise un codage audio pour identifier la station de manière exacte.
2. N'a pas besoin d'être branché à un récepteur, ce qui permet de mesurer les auditoires n'importe où.
3. Permet de mesurer l'écoute des médias hors domicile et à domicile.
4. Permet la mesure continue des auditoires.
5. Utilise une mesure commune pour la radio et la télévision locales.
6. Mesure divers médias au moyen d'une seule source.
7. Répond aux défis de la diffusion numérique et de la convergence.
8. Permet la mesure de l'écoute au moyen de récepteurs numériques ou de nouvelle génération.
9. Permet la mesure de l'écoute au moyen d'enregistreurs numériques.
10. Permet la mesure passive de l'écoute : le consommateur n'a pas besoin d'appuyer sur des boutons au début et à la fin de l'écoute de la télévision.
11. N'avantage aucun média particulier.
12. Permet d'obtenir un échantillon commun de mesures électroniques de la radio et de la télévision à l'échelle locale, régionale et nationale.

L'utilisation de la technologie PPM réduit les possibilités d'erreur humaine au cours du processus de surveillance et assure donc la précision des données. Le système PPM fait aussi l'objet d'une vérification par un tiers chaque fois que Numeris y apporte des modifications importantes.

Le CRTC ne dispose pas, à l'interne, de la capacité nécessaire pour répondre à ses besoins en données de mesure de l'auditoire. Ainsi, afin de répondre à ce besoin de données exhaustives de mesure de l'auditoire radiophonique et télévisuel, le CRTC souhaite retenir les services d'un fournisseur indépendant bien établi.

Définition des exigences

L'entrepreneur doit être une organisation ayant de l'expérience dans la fourniture d'un large éventail de données de mesure de l'auditoire et de services connexes dans les domaines de la radio et de la télévision.

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

Mesures de la diffusion radiophonique

- A) La consignation des données de mesure des auditoires au moyen de la technologie de surveillance PPM dans les marchés radiophoniques suivants :
 - a. marché anglophone central de Montréal;
 - b. marché francophone central de Montréal;
 - c. marché central de Toronto;
 - d. marché central de Calgary;
 - e. marché central d'Edmonton;

- f. marché central de Vancouver.
- B) Un guide de référence géographique contenant des cartes détaillées des provinces et des marchés, y compris une estimation de la population pour chaque sous-groupe d'âge et de sexe dans chaque région et marché définis. Le guide doit préciser les populations des comtés et des provinces et fournir un guide des régions et des cellules qui indique quelles cellules sont comprises dans chaque région ou périmètre utilisé dans le cadre d'un sondage.
- C) Un guide sur les stations de radio qui décrit brièvement les stations et leur marché. Le guide doit être fourni en format Excel et donner des renseignements sur les stations de radio, par exemple les profils des stations par marché, les changements de profil de stations, les groupes de stations, les réémetteurs, les périodes de non-diffusion ou de diffusion à puissance réduite, et la formule de la station.
- D) Un rapport mensuel qui présente les principales tendances des statistiques sur l'écoute des stations dans les grands marchés radiophoniques.
- E) Un rapport décrivant les habitudes d'écoute de la radio des groupes démographiques dans divers marchés radiophoniques.
- F) Une publication annuelle donnant un aperçu des habitudes d'écoute de la radio au Canada par groupe démographique et par marché.
- G) Un calendrier détaillant les événements ou les circonstances pouvant avoir eu une incidence particulière sur l'écoute dans divers marchés.
- H) Un rapport détaillant les problèmes techniques pouvant avoir influé sur la mesure de l'écoute.

Mesures de la télédiffusion

- A) Services de mesure de l'auditoire au moyen de la technologie de surveillance PPM dans, au minimum, les marchés de télévision suivants :
 - a. marché étendu francophone de Montréal;
 - b. marché anglophone central de Montréal;
 - c. marché étendu de Toronto et de Hamilton;
 - d. marché étendu de Calgary;
 - e. marché étendu d'Edmonton;
 - f. marché étendu de Vancouver et de Victoria;
 - g. bilan national; mesure de l'auditoire par technologie PPM dans les marchés canadiens outre que ceux indiqués ci-haut.
- B) Un guide contenant des cartes détaillées des provinces et des marchés, ainsi qu'une estimation de la population pour chaque sous-groupe d'âge et de sexe dans chaque région et marché définis. Le guide devrait aussi indiquer les populations des comtés et des provinces ainsi que celles de régions et de cellules particulières. Ces renseignements permettent au CRTC d'analyser les tendances d'écoute au sein de régions ou de groupes démographiques particuliers.
- C) Des rapports préliminaires qui donnent de l'information sur l'écoute récente d'émissions de télévision dans divers marchés.
- D) Un rapport qui fournit des données hebdomadaires relatives au groupe d'échantillonnage et à l'écoute pour divers groupes de stations.
- E) Des données et de l'information sur les tendances par catégorie de réception.

- F) Une publication annuelle donnant un aperçu des habitudes d'écoute de la télévision au Canada par groupe démographique et par marché.
- G) Un calendrier détaillant les événements ou les circonstances pouvant avoir eu une incidence particulière sur l'écoute dans divers marchés.
- H) Un rapport détaillant les problèmes techniques pouvant avoir influé sur la mesure de l'écoute.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- 1) Le fournisseur potentiel doit être capable de fournir des données de mesure de l'auditoire pour les marchés radiophoniques et télévisuels canadiens au moyen de la technologie PPM.
- 2) Le fournisseur potentiel doit être capable de fournir des données de mesure de l'auditoire pour les marchés radiophoniques et télévisuels indiqués dans la définition des exigences.
- 3) L'entrepreneur doit posséder une expérience considérable dans la fourniture d'un large éventail de données de mesure de l'auditoire et de services connexes dans les domaines de la radio et de la télévision. Dans le cadre de ce PAC, une expérience considérable se définit comme 10 ans ou plus d'expérience.

ACCORDS COMMERCIAUX

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- 1. Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- 2. Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC);
- 3. Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR SÉLECTIONNÉ D'AVANCE

Le CRTC estime que Numeris est la seule entreprise qualifiée pour satisfaire aux exigences pour les raisons suivantes :

- 1. Numeris possède de vastes connaissances et une solide expérience dans les domaines de la mesure de la radiodiffusion et du déploiement de la technologie PPM au Canada. À titre de seule compagnie autorisée à utiliser la technologie PPM au Canada, Numeris, est le seul fournisseur capable de fournir des données de mesure de la diffusion radiophonique et télévisuelle à l'échelle nationale et régionale au moyen de groupes d'audiomètres utilisant la technologie PPM.
- 2. Numeris est largement reconnue au sein des industries de la radio et de la télévision au Canada comme la norme en matière de mesure des auditoires radiophoniques et télévisuels. La grande majorité des radiodiffuseurs qui ont besoin de mesures de l'auditoire utilisent les services de Numeris. Numeris donne à l'industrie un point de référence commun pour l'analyse et la prise de décisions concernant la mesure des auditoires de radiodiffusion.
- 3. Numeris fournit des données de mesure de la diffusion radiophonique au moyen de la technologie PPM en utilisant des groupes d'échantillonnage dans les marchés centraux suivants : Montréal anglophone, Montréal francophone, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver.

4. Numeris fournit des données de mesure de la télédiffusion au moyen de la technologie PPM en utilisant des groupes d'échantillonnage dans les marchés étendus suivants : Montréal anglophone, Montréal francophone, Toronto et Hamilton, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria et bilan national.
5. Numeris permet l'accès, au moyen d'un site sécurisé, aux rapports sommaires de données sur l'écoute de la télévision, dont les suivants :
 - Cotes quotidiennes préliminaires, rapports sur les émissions de la veille, rapports sur l'écoute en période de grande écoute – Rapports préliminaires qui donnent un aperçu opportun de l'écoute récente d'émissions de télévision dans divers marchés.
 - Échantillons tabulés et tendances d'écoute hebdomadaires – Données hebdomadaires relatives au groupe d'échantillonnage et à l'écoute pour divers groupes de stations.
 - Tendances par catégorie de réception.
 - Rapport « Data télévision sur les données audiométriques » – Publication annuelle qui donne un aperçu des habitudes d'écoute de la télévision par groupe démographique et par marché au Canada.
 - Calendriers des évènements marquants.
 - Rapport sur les incidents techniques.
6. Numeris permet l'accès, au moyen d'un site sécurisé, aux rapports sommaires de données sur l'écoute de la radio, dont les suivants :
 - Rapport brut mensuel – Rapport sur les tendances qui présente des statistiques sommaires sur l'écoute des stations dans les grands marchés radiophoniques.
 - Tendances de l'écoute et des échantillons – Rapport sur les tendances qui présente les grandes lignes des habitudes d'écoute des groupes démographiques dans divers marchés radiophoniques.
 - Rapport « Data radio sur les données audiométriques » – Publication annuelle qui donne un aperçu des habitudes d'écoute de la radio par groupe démographique et par marché au Canada.
 - Guide des stations
 - Calendriers des évènements marquants
 - Rapport sur les incidents techniques
7. Le système PPM fait l'objet d'une vérification par un tiers chaque fois que Numeris y apporte des modifications importantes.

À la connaissance du CRTC, il n'y a aucun autre fournisseur au Canada qui peut lui fournir la gamme d'outils, de rapports et d'informations relatifs aux données de mesure de l'auditoire dont il a besoin.

EXCEPTIONS AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat :
paragraphe 6(d) – « le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ».

TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du marché proposé demeurera celui de l'entrepreneur.

DURÉE DU CONTRAT

Le contrat proposé sera du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021, accompagné de trois (3) périodes d'option d'une durée d'un an chacune :

1. Année d'option 1 – 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
2. Année d'option 2 – 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

VALEUR ESTIMATIVE

La valeur estimative du contrat proposé, qui comprend les périodes d'option et 1 75M \$, taxes applicables incluses.

FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'octroyer un contrat à fournisseur unique à :

Numeris
1500, chemin Don Mills, 3^e étage
Toronto (Ontario)
M3B 3L7

DROITS DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement la façon dont le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

L'énoncé de capacités doit être accompagné de l'information suivante : Le numéro de demande du CRTC, le nom de l'agent de négociation de marché et la date de clôture du PAC. Dans le cas d'une transmission par télécopieur, les informations doivent apparaître sur la page couverture. Pour une soumission par courriel, elles doivent apparaître dans le texte du courriel.

Le Canada se réserve le droit de négocier tout approvisionnement avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

DATE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION D'UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités sont fixées au 15 juillet 2020 à 15 h, heure normale de l'Est.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET PRÉSENTATION DES ÉNONCÉS DES CAPACITÉS

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être présentés à :

Andrew McMillan, Gestionnaire, approvisionnement et contrats
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
Services administratifs
Les Terrasses de la Chaudière
Édifice central
1 prom. du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-997-4272
Télécopieur : 819-953-5107
Courriel : andrew.mcmillan@crtc.gc.ca